

# 12

12 feuilles



## Guidel

### COMMUNE DE GUIDEL (56)

### ETUDE ENVIRONNEMENTALE POUR MODIFICATION DU PLU SUR LA COMMUNE DE GUIDEL

### Diagnostic naturaliste

Agence de Nantes  
Sillon de Bretagne  
8 avenue des Thebaudières  
44800 Saint-Herblain  
tel : 02 99 14 55 70  
fax : 02 99 14 55 67  
rennes@ouestam.fr

**Brice NORMAND**

Agence de Nantes

02 40 94 92 40

b.normand@ouestam.fr  
06 16 62 31 87

Novembre 2017



**Ouest am**

Développement et aménagement des territoires

## SOMMAIRE

<b>Chapitre 1 : Présentation de l'aire d'étude .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation générale du site d'étude .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Inventaires et zonages environnementaux.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Bilan sur les zonages .....</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre 2 : Habitats flore.....</b>	<b>12</b>
<b>3. Méthodes .....</b>	<b>13</b>
<b>4. Résultats .....</b>	<b>14</b>
<b>4.1. Analyse de la flore et des habitats.....</b>	<b>14</b>
<b>4.2. Analyse pédologique .....</b>	<b>16</b>
<b>5. Synthèse des enjeux pour la flore et les habitats.....</b>	<b>16</b>
<b>Chapitre 3 : Faune .....</b>	<b>17</b>
<b>6. Méthodes .....</b>	<b>18</b>
<b>7. Résultats .....</b>	<b>18</b>
<b>8. Synthèse des enjeux pour la faune .....</b>	<b>20</b>
<b>Chapitre 4 : Conclusions sur l'aire d'étude.....</b>	<b>21</b>

# **Chapitre 1 : Présentation de l'aire d'étude**

## 1. CONTEXTE

---

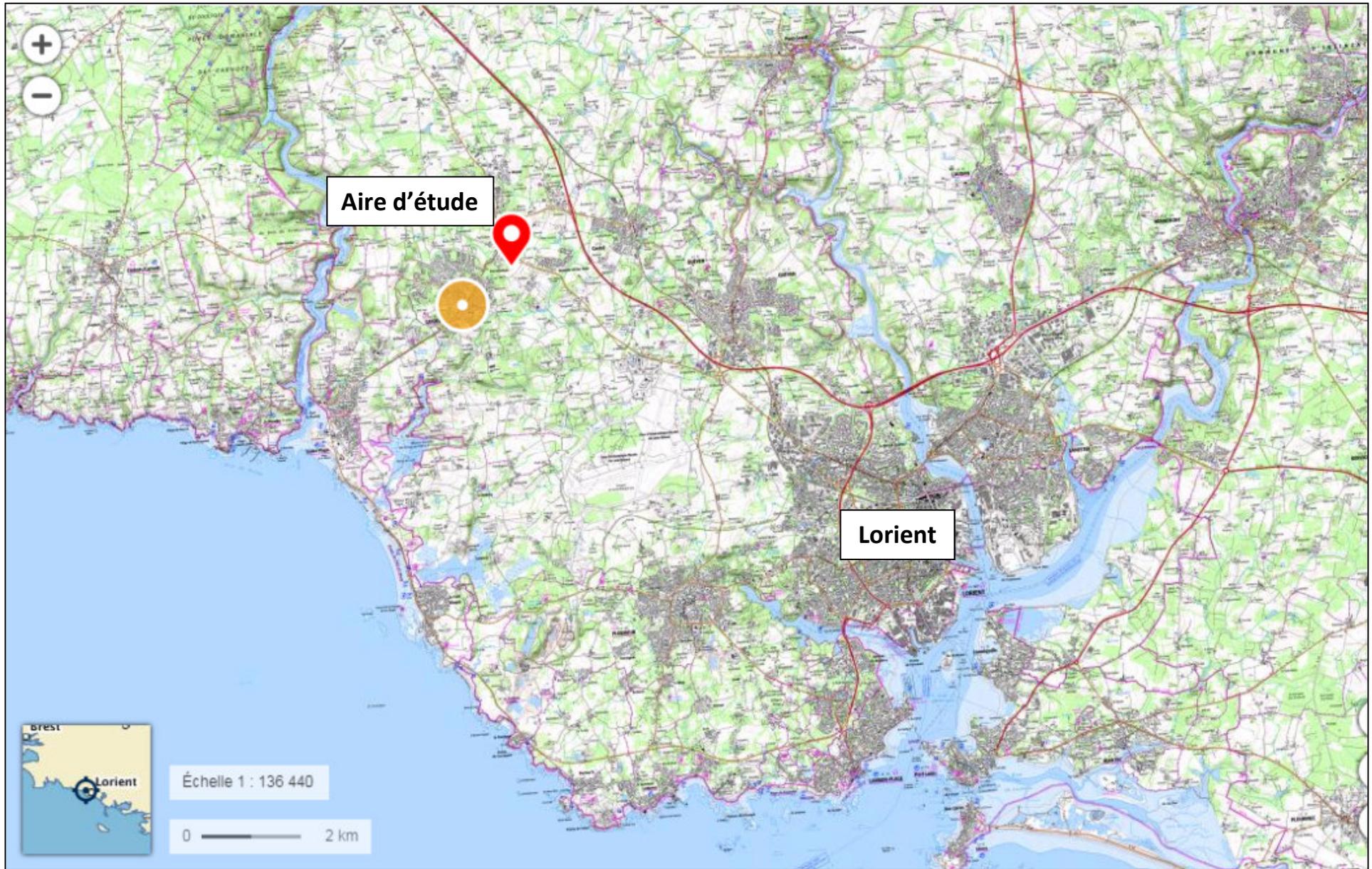
Ce rapport constitue le diagnostic naturaliste concernant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) liée à l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUi des Cinq Chemins Est. Les données de terrain ont été collectées le 7 novembre 2017.

La présente étude ne constitue donc pas un inventaire exhaustif de la faune et de la flore et des habitats mais une synthèse des enjeux sur ces thématiques.

## 2. PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ETUDE

---

Le site d'étude du projet est une zone à urbaniser localisée au sud-ouest du département du Morbihan, à la limite administrative avec le Finistère, en région Bretagne. Le projet se trouve plus précisément à l'est de la commune de Guidel, en périphérie du bourg principal, en contexte périurbain. Les principaux axes de déplacement sont la D765 et la N165 et la topographie du site est comprise entre 50 et 55 m. La zone d'étude est composée essentiellement de parcelles agricoles, de prairies mésophiles et de boisement de feuillus (châtaigneraies).



### 3. INVENTAIRES ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

---

L'analyse porte sur les zonages réglementaires et les inventaires ZNIEFF situés dans un rayon de 5 km autour du projet.

**L'aire d'étude ne recoupe pas de zonage réglementaire, ni de ZNIEFF. Il convient toutefois de signaler la proximité immédiate des ZNIEFF de type I « Estuaire de la Laita » et « Etang de Kergamp » et de type II « Forêt de Carnoët et Bois de Saint-Maurice » et « Scorff/Forêt de Pont-Calleck ».**

Par ailleurs, signalons la présence d'un site Natura 2000 (ZSC) dans la partie sud et ouest du périmètre de 5 km autour du projet. **Il s'agit du site « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannenec ».**

**Concernant les espèces visées à l'annexe II de la Directive Habitats**, il s'agit surtout de mammifères (Loutre), chauves-souris (Grand Murin, Petit et Grand Rhinolophe et Barbastelle d'Europe), invertébrés (Agrion de mercure, Escargot de Quimper et Lucane cerf-volant), poissons (Lamproie marine, Lamproie de Planer, Grande Alose, Alose feinte et Saumon atlantique) et espèces végétales (Trichomanès remarquable, Oseille des rochers et Liparis de Loesel).

**La réserve naturelle régionale des Etangs du Petit et du Grand Loc'h est présente dans un rayon de 5 km au sud-ouest du projet.** Trois espèces d'amphibiens (Grenouille commune, Grenouille de Lessona et Grenouille rieuse) sont présentes au sein de cette espace protégé.

**Aucun APPB** n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site.

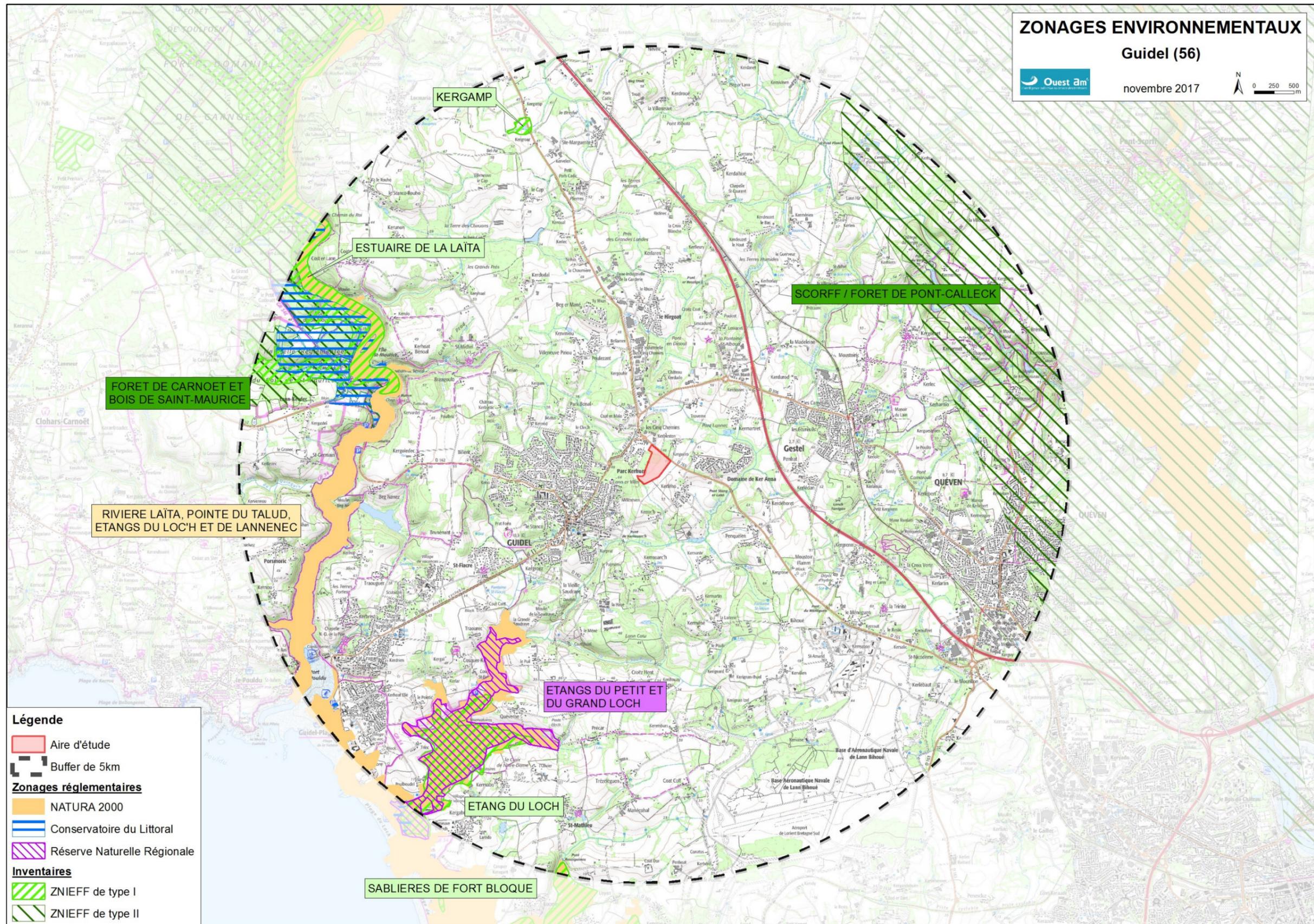
Une parcelle acquise par le Conservatoire du Littoral est située à l'ouest du site d'étude.

Code	Distance au projet en km	Nom du site	Intérêt
<b>ZSC</b>			
FR5300059	2,6	Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec	<p><u>Intérêt faunistique</u> : Loutre, Grand Murin, Petit et Grand Rhinolophe ; Agrion de mercure, Escargot de Quimper, Lucane cerf-volant ; Lamproie marine, Lamproie de Planer, Grande Alose, Alose Feinte, Saumon atlantique.</p> <p><u>Intérêt floristique</u> : Liparis de Loesel, Oseille des rochers, Trichomanès remarquable.</p>

Code	Distance au projet en km	Nom du site	Intérêt
<b>ZNIEFF type I</b>			
530015672	3,3	Estuaire de la Laïta	<p><u>Intérêt faunistique</u> : Escargot de Quimper, Lucane cerf-volant ; Loutre ; Autour des palombes, Pic mar, Bondrée apivore, Pic cendré, Roitelet à triple bandeau ; Lamproie marine, Anguille européenne, Saumon atlantique.</p> <p><u>Intérêt floristique</u> : Asphodèle d'Arrondeau, Cranson des estuaires, Laïche tronquée.</p>
530020095	4,4	Etang de Kergamp	<u>Intérêt faunistique</u> : Agrion de mercure.

Code	Distance au projet en km	Nom du site	Intérêt
<b>ZNIEFF type II</b>			
530006001	3,3	Forêt de Carnoët et Bois de Saint-Maurice	<p><u>Intérêt faunistique</u> : Escargot de Quimper, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne ; Loutre, Grand Rhinolophe ; Martin-pêcheur d'Europe, Chouette chevêche, Autour des palombes, Pic mar, Pic noir, Pic cendré, Bondrée apivore, Roitelet à triple bandeau.</p> <p><u>Intérêt floristique</u> : Asphodèle d'Arrondeau, Rossolis à feuilles rondes, Osmonde royale, Trichomanès remarquable.</p>
530015687	4,5	Scorff/Forêt de Pont-Calleck	<p><u>Intérêt faunistique</u> : Escargot de Quimper ; Cordulégastre annelé ; Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin de Bechstein, Murin d'Alcathoe, Oreillard roux, Loutre ; Autour des palombes, Phragmite des joncs, Martin-pêcheur d'Europe, Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore, Rougequeue à front blanc, Pouillot siffleur, Roitelet à triple bandeau ; Lamproie de Planer, Anguille européenne, Chabot commun, Saumon atlantique.</p> <p><u>Intérêt floristique</u> : Callitriche à crochets, Laîche à bec, Cranson des estuaires, Potentille des marais, Hyménophyllum de Tunbridge, Flûteau nageant, Narthécie des marais, Osmonde royale, Sibthorpie d'Europe, Renoncule à pinceau.</p>

Tableau 1. Zonages environnementaux dans un rayon de 5 km autour du projet.



### 3.1.1. ZSC « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec »

Grande ria étroite, de Quimperlé à l'anse du pouldu, entièrement submergée à marée haute, et découvrant à marée basse des bancs de sable (aval St Maurice), des schorres et des prairies maritimes développés dans les rives convexes des méandres, sur les accumulations fluvio-marines flandriennes. Ces habitats sont en contact avec des affleurements rocheux, des landes sèches, et la forêt de Carnoët (hors site).

Ensemble des cordons dunaires, marais, étangs, landes et pointes rocheuses entre le Pouldu et la Pointe du Talud.

Les habitats d'intérêt communautaire déterminants sont:

- ✓ Les dunes (dune mobile embryonnaire; dunes fixées, dont un sous-type prioritaire),
- ✓ les bas-marais alcalins avec en particulier les groupements à *Cladium mariscus*, rares en Bretagne (étang de Lannec)
- ✓ les landes sèches
- ✓ les secteurs de falaises maritimes atlantiques à *Rumex rupestris* (espèce d'intérêt communautaire)
- ✓ l'estuaire de la Laïta (estuaire, prés-salés).

L'originalité du site réside par ailleurs dans la distribution en mosaïque des communautés végétales de bas-marais, distribution organisée suivant l'expression dans l'espace et le temps des gradients de salinité (coprésence d'espèces à affinités sub-halophiles, halophiles et dulcicoles sur le site du Grand Loc'h, en situation continentale).

La présence de la Loutre (étang de St Maurice, étangs du Loc'h et de Lannec) a été récemment établie (1939-1999); il s'agit d'une population en lien directe avec le secteur estuarien de l'Ellé, cours d'eau dont le bassin amont est quant à lui largement colonisé par l'espèce.

### 3.1.2. ZNIEFF « Estuaire de la Laïta » (Type I)

Forêt océanique typique installée sur les rives de la partie maritime de la rivière Laïta, incluant plusieurs zones humides en bordure de ruisseaux, dont certaines tourbeuses.

Milieux principaux : forêt de feuillus et boisements mixtes, plantations de conifères, dépressions humides en bordure des ruisseaux, affleurements rocheux, slikke, schorre et lagunes.

Espèces remarquables flore : zonation amont/aval de la végétation estuarienne, important développement des prairies marécageuses de lit majeur en amont du Rocher royal. 5 taxons de la liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain dont 2 espèces protégées au niveau national. Présence d'une des 37 espèces végétales de très grand intérêt patrimonial de Bretagne (Conservatoire botanique national de Brest).

Faune : avifaune nicheuse caractéristique des bois de feuillus avec plusieurs espèces remarquables, dont l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, le Pic cendré et le Pic mar, le Roitelet triple bandeau. Populations d'Escargot de Quimper, espèce protégée au plan national et figurant à l'annexe 2 de la Directive Habitats. Zone de passage pour le Saumon atlantique et la Lamproie marine ; zone de passage et d'alimentation pour l'anguille.

### 3.1.3. ZNIEFF « Etang de Kergamp » (Type I)

Ce petit étang artificiel héberge 9 espèces d'odonates dont l'Agrion de Mercure. Cette petite demoiselle (libellule zygoptère) est désignée d'intérêt communautaire et protégée car elle voit ses populations disparaître ou décroître dans de nombreux pays européens. En Bretagne, elle se montre assez rare et très localisée. La position du site à la limite de deux bassins versants est intéressante du point de vue des potentialités d'expansion de l'espèce : situé à environ 3 kilomètres à l'Est de l'estuaire de la Laïta, l'étang occupe une zone de source d'un petit affluent du Scave qui alimente le Scorff. Le bref ruisseau l'alimentant est à sec. Cet étang, creusé pour l'agrément, montre des rives bien éclairées mais relativement abruptes qui laissent donc s'exprimer qu'une faible marge d'hélophytes spontanés (Jonc diffus, Ache nodiflore, Scirpe palustre...) mais suffisante pour favoriser les insectes volants ; d'autres plantes, des espèces horticoles, ont été introduites (*Gunera*, *Nymphaea*...), mais aucune invasive. La marge amont de l'étang, boisée de saules est aussi intéressante. Protégé par des talus boisés de l'environnement agricole et routier, une pollution diffuse de l'étang n'est cependant pas à exclure.

### 3.1.4. ZNIEFF Forêt de Carnoët et Bois de Saint-Maurice (Type II)

La ZNIEFF de type 2 de la Forêt de Carnoët et du Bois de St-Maurice couvre essentiellement le milieu forestier, ainsi que quelques habitats ouverts inclus s'inscrivant dans la série écologique forestière (landes, fourrés, ptéridaies,...) et les habitats intra-forestiers existants : rochers, ruisseaux, étang (de l'Abbaye de St-Maurice) et petites retenues d'eau douce. Quelques prairies (mésophiles ou humides) enclavées dans la forêt, et le Site abbatial de St-Maurice, sont intégrés dans la zone.

Une ZNIEFF de type 1 : " Estuaire de la Laïta " est plus centrée sur le milieu estuarien et certains coteaux et recouvre quelques fonds de vallée de ce domaine forestier pour souligner l'importance de l'interconnexion des milieux vis-à-vis de certaines espèces animales, la loutre d'Europe en particulier.

La ZNIEFF " Forêt de Carnoët et Bois de St-Maurice " couvre 932 hectares. Elle comprend la totalité de la Forêt domaniale de Carnoët (756 ha), et la quasi-totalité du domaine acquis en 1991 par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (120 ha environ) sur le Bois de St-Maurice, géré par la Commune de Clohars-Carnoët avec la participation de l'Office National des Forêts :

- ✓ L'habitat forestier dominant (et déterminant) est la hêtraie-chênaie acidiphile, qui possède typiquement et en de très nombreux endroits une strate arbustive à houx (et if), d'intérêt communautaire, tant dans la Forêt de Carnoët que le Bois de St-Maurice (rive Sud du Ster Nadred en particulier). Des éléments de la forêt alluviale (aulnaie-frênaie) se retrouvent autour de certains ruisseaux forestiers (Ruisseau de Pont-Douar) où la diversité floristique est assez forte. Les saulaies-boulaies marécageuses, localement tourbeuses à sphaignes, sont présentes dans plusieurs talwegs forestiers et sont également à préserver.
- ✓ L'avifaune forestière nicheuse est caractéristique des bois de feuillus avec diverses espèces remarquables dont l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, le Pic cendré, le Pic mar, le Pic noir, l'Engoulevent d'Europe. L'escargot de Quimper, protégé et d'intérêt communautaire, est aussi bien présent dans la forêt. Des insectes coléoptères d'intérêt communautaire, liés aux vieux chênes en particulier, sont signalés sur la zone : le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant. La loutre d'Europe fréquente en permanence la vallée du

Ster Nadred et se reproduit sur la zone. Plusieurs chauves-souris sont reproductrices, ou fréquentent cet espace forestier et le site de l'Abbaye de St-Maurice. Le grand rhinolophe, protégé (comme toutes les chauves-souris), mais également d'intérêt communautaire car menacé en Europe et en France, se reproduit dans les combles d'un des bâtiments du site abbatial.

### 3.1.5. ZNIEFF Scorff/Forêt de Pont-Calleck (Type II)

Rivière de grande qualité, forêt, étangs.

Intérêt botanique : Présence de 2 des 37 espèces végétales de très haut intérêt patrimonial en Bretagne (Conservatoire botanique national de Brest).

Intérêt zoologique :- nombreuses zones de frayères à Saumons dans la partie inférieure du Scorff (plus de 400 recensées). Présence constante de la Loutre dans le secteur de Pont-Calleck et les têtes de bassin du Scorff et de ses affluents.

## 2. BILAN SUR LES ZONAGES

---

Les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore concernent des espèces végétales (Liparis de Loesel, Trichomanès remarquable), des invertébrés (notamment le Lucane cerf-volant), ainsi que des chauves-souris (Grand Rhinolophe, Grand Murin et Barbastelle d'Europe).

- ✓ **parmi les espèces de la flore, aucune n'est présente ou potentiellement présente sur l'aire d'étude.**
- ✓ **parmi les espèces de la faune, les chiroptères peuvent être présents en chasse au niveau des lisières du boisement.**

**Au regard des zonages réglementaires ou «sub-réglementaires » (ZNIEFF), les enjeux faunistiques et floristiques sont « faibles » au niveau du site du projet.**

## **Chapitre 2 : Habitats flore**

### 3. METHODES

---

Date	Nature des observations	Intervenants
7 novembre 2017	Habitats-flore	Brice Normand
	Pédologie	

**Tableau 2. Dates d'inventaire des habitats et de la flore et des analyses pédologiques**

L'identification ou la caractérisation des différentes communautés végétales ou unités de végétation est basée sur l'utilisation de la méthode de la phytosociologique sigmatiste.

Le niveau de précision des unités de végétation suit les préconisations suivantes :

- ✓ pour les communautés végétales à fort intérêt (habitats d'intérêt communautaire, végétations des zones humides d'intérêt, végétations à forte naturalité) : le rang de l'association ou à défaut de l'alliance,
- ✓ pour les autres végétations naturelles ou semi-naturelles : rang de l'alliance,
- ✓ pour les milieux anthropisés : le code Corine biotopes.

Les correspondances avec les codes Corine biotopes sont établies pour chaque unité de végétation identifiée susceptible d'être rattachée à ces différents référentiels.

Pour l'inventaire des zones humides, des analyses pédologiques ont été réalisées selon la méthode de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Notre analyse tient compte de la décision du Conseil d'état du 22 février 2017 et de la note technique du ministère du 26 juin 2017.

## 4. RESULTATS

### 4.1. ANALYSE DE LA FLORE ET DES HABITATS

Le tableau suivant comprend l'ensemble des habitats recensés au niveau de l'aire d'étude.

Intitulé Corine biotopes	Code Corine biotopes	Syntaxon	Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000
<b>Zones humides</b>				
Prairies à fourrage des plaines	38.2	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	Aucun	/
Champs d'un seul tenant intensément cultivés	82.1	/	Aucun	/
Châtaigneraies	83.12	/	Aucun	/

**Tableau 3. Habitats recensés au niveau de l'aire d'étude**

#### ➤ Prairies à fourrage des plaines (38.2)

Cette typologie désigne les prairies mésotrophes à eutrophes fauchées. Toutefois, ces prairies peuvent également être utilisées pour le pâturage et ne contiennent donc pas toutes les espèces caractéristiques des prairies uniquement fauchées ou dans des proportions différentes.

Relevé phytosociologique type : *Holcus lanatus* (1), *Anthoxanthum odoratum* (1), *Dactylis glomerata* (1), *Achillea millefolium* (+), *Daucus carota* (+), *Lotus corniculatus* (+), *Cirsium arvense* (+), *Poa trivialis* (+), *Rumex acetosa* (+), *Taraxacum* sp (+), *Rumex obtusifolius* (+).

Syntaxon : *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926. Communautés herbacées prairiales essentiellement fauchées, parfois sous-pâturées en conditions mésophiles.



Prairie de fauche eutrophe en bordure de culture.

➤ **Champs d'un seul tenant intensément cultivés (82.1)**

Ce milieu ne représente pas d'intérêt floristique particulier. Aucun relevé de végétation n'a été réalisé car les parcelles en question étaient en culture intensive de maïs, **sans végétation messicole ou adventice**. Aucune espèce végétale protégée et/ou patrimoniale n'a été constatée sur celle-ci.



Culture intensive de maïs.

➤ **Châtaigneraies (83.12)**

Il s'agit d'un boisement de Châtaigniers (*Castanea sativa*) à strate herbacée peu diversifiée. Deux secteurs sont à préciser au niveau de ce groupement (cf. Carte habitats) :

- ✓ une « Châtaigneraie dite défrichée » dont les strates arborescentes et arbustives ont été supprimées,
- ✓ une « Châtaigneraie dite en mélange » avec présence de la strate arborescente et arbustive, paucispécifique en présence du Chêne pédonculé, à dépressions et blocs granitiques favorable pour la microfaune.

Relevé de végétation : *Castanea sativa*, *Hedera helix*, *Ilex aquifolium*, *Prunus laurocerasus* (invasive avérée), *Quercus robur*, *Pteridium aquilinum*.



Châtaigneraie en mélange.

## 4.2. ANALYSE PEDOLOGIQUE

Au total, 29 sondages pédologiques ont été réalisés au niveau de la culture et de la prairie. Le boisement n'a pas fait l'objet de sondages en raison de l'absence évidente de zone humide au niveau de ce point haut dont la végétation est parfaitement « non hygrophile ».

Les analyses pédologiques ont montré des sols limono-argileux, brun avec un premier horizon riche en matière organique, de couleur plus sombre (brun clair à brun foncé) de profondeur variable (20 à 35 cm).

Cet horizon riche en matière organique est suivi d'un horizon brun clair voire jaunâtre par endroit, limono argileux non hydromorphe, qui se prolonge au moins jusqu'à 80cm de profondeur au niveau des points bas de l'aire d'étude.

Aucun sondage n'a montré de trace d'hydromorphie entre la surface et 80 cm de profondeur.

**Il n'y a donc aucune zone humide au sens de la réglementation actuelle sur le site.**



Horizon de surface plus foncé, riche en matière organique et horizon plus profond (à partir de 20cm), plus clair. Absence de traces d'hydromorphie sur l'ensemble des sondages.

## 5. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LA FLORE ET LES HABITATS

---

**Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur l'aire d'étude.** Aucune espèce protégée ou patrimoniale de la flore n'est potentiellement présente sur l'aire d'étude (analyse par rapport aux types d'habitats recensés).

**Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été inventorié.**

**Aucune zone humide n'a été recensée inventoriée.**

Au regard de l'inventaire réalisé en novembre 2017, les enjeux de la zone à urbaniser de Guidel concernant les habitats et la flore sont relativement faibles au niveau du site du projet.

## Chapitre 3 : Faune

## 6. METHODES

---

Date	Nature des observations	Intervenants
7 novembre 2017	Faune	Brice Normand

Tableau 4. Dates d'inventaire « faune »

L'inventaire a consisté à vérifier les points suivants :

- ✓ avifaune : observations directes en période de migration postnuptiale, analyse des potentialités pour les oiseaux nicheurs et hivernants,
- ✓ amphibiens : vérification de la présence/absence de points d'eau (fossés, mares, zones inondées) et de la présence/absence d'individus en migration ou en transit,
- ✓ reptiles : recherche de sites favorables,
- ✓ chiroptères : recherche de gîtes et analyses de l'intérêt trophique des habitats,
- ✓ insectes : analyse des potentialités au regard des habitats.

## 7. RESULTATS

---

### 7.1 AVIFAUNE

Lors de notre visite, les espèces suivantes ont été observées directement sur le site ou à proximité immédiate (parcelles attenantes) :

- ✓ Bergeronnette grise (5 individus),
- ✓ Pis bavarde (2 individus),
- ✓ Pinson des arbres (8 individus),
- ✓ Choucas des tours (6 individus).

**Aucun arbre à cavité n'a été recensé.**

Le boisement de châtaignier peut accueillir des passereaux et espèces apparentées en période de nidification (d'avril à juillet). Des espèces comme les mésanges (bleues et charbonnières), les roitelets (huppés et triple-bandeau), les Pigeons ramiers, Geais des chênes etc. peuvent occuper le boisement pendant cette période.

Le site est globalement peu attractif pour l'avifaune, en dehors de l'intérêt relativement modeste du boisement en période de nidification.

### 7.2 AMPHIBIENS

**Aucun point d'eau n'est présent sur le site** (mare ou fossé). Nous avons cependant repéré des dépressions sèches au niveau de la châtaigneraie qui ont fait l'objet de remblais par de petits blocs de granit (d'ordre décimétrique). Ces zones sont susceptibles d'accueillir plusieurs espèces de la petite faune dont les amphibiens.

Nous avons soulevé un grand nombre de cailloux/blocs et de branches à la recherche d'individus.

**Aucune espèce n'a été directement observée au niveau de ces dépressions ou sur le reste du site.**

### 7.3 REPTILES

Aucun individu n'a été directement observé lors de notre prospection. Aucun bruit de fuite n'a été entendu.

Les dépressions avec présence de cailloux/blocs et certains troncs d'arbres déposés au sol pourraient servir de cache pour les reptiles.

Le site est globalement peu favorable à l'accueil des reptiles. Cependant, des espèces comme le Lézard des murailles ou le Lézard vert pourraient néanmoins occuper le boisement.

### 7.4 CHIROPTERES

Le site est composé d'une grande culture de maïs, d'une prairie mésophile eutrophe et d'un boisement de châtaigniers dont une partie est défrichée.

Les lisières du boisement sont attractives pour les chiroptères. Des zones de chasse existent donc probablement, *a minima* pour des espèces comme la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Sérotine commune, la Barbastelle d'Europe, les rhinolophes, les oreillards, le Murin à moustaches.

Ces espèces sont assez communes et souvent détectées lors d'inventaires au niveau des haies ou des lisières de boisements.

Des espèces comme la Noctule de Leisler voire la Pipistrelle de Nathusius peuvent transiter par ce site, sans toutefois y trouver un intérêt particulier par rapport aux habitats existants à proximité (vallées boisées et bocage beaucoup plus attractifs).

**Lors de notre prospection, nous n'avons recensé aucun gîte possible sur le site** : absence d'arbre à cavité, de ponceaux ou de bâtiments susceptibles d'accueillir des espèces en période hivernale ou estivale.

**Le site est globalement très peu attractif pour les chiroptères, en dehors des lisières boisées pour leur intérêt trophique.**

### 7.5 AUTRES MAMMIFERES

Aucune espèce n'a été directement observée.

Le boisement de châtaigniers est attractif pour les micromammifères (présence de petites cavités). Il est également possible d'y recensé le **Hérisson d'Europe** (espèce protégée au niveau national). L'espèce n'a pas été observée lors de notre passage.



Cavité au niveau des racines d'un arbre couché



Tronc d'arbre en décomposition au sol

## 7.6 INSECTES

Aucun arbre à cavité n'a été recensé. Le boisement ne présente donc pas d'intérêt pour les espèces protégées présentes dans le département (insectes saproxyliques).

Aucune zone humide n'est présente sur le site. Ainsi, aucun Odonate ne peut s'y reproduire.

La prairie de fauche est globalement peu attractive et ne comprend pas la Succise des prés, espèce hôte du Damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire).

Nous n'avons pas trouvé l'Escargot de Quimper malgré des recherches importantes au niveau du boisement. L'habitat est peu favorable pour cette espèce.

## 8. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LA FAUNE

---

Le site est globalement peu favorable pour la faune. Il peut cependant accueillir des espèces protégées au niveau du boisement de châtaigniers :

- ✓ avifaune en période de nidification,
- ✓ reptiles au niveau du boisement de châtaigniers (Lézard des murailles, lézard vert),
- ✓ chiroptères en période de chasse au niveau des lisières du boisement de mars à octobre,
- ✓ autres mammifères au niveau du boisement de châtaigniers (Hérisson d'Europe probable).

## **Chapitre 4 : Conclusions sur l'aire d'étude**

Les prospections réalisées le 7 novembre 2017 ont permis de tirer les conclusions suivantes :

- ✓ absence de zone humide,
- ✓ absence d'espèce protégée ou patrimoniale de la flore et absence de potentialité de présence d'espèces protégées ou patrimoniales de la flore,
- ✓ présence avérée et potentielle d'espèces communes bien que protégées de la faune au niveau du boisement de châtaigniers.

**La sensibilité naturaliste globale du site est faible.** Les habitats sont peu diversifiés, non humides et n'offrent que peu de potentialité d'accueil pour la faune.

En l'état des connaissances, nous concluons que le site est propice à l'accueil d'un projet d'aménagement.

Afin de préserver les espèces potentiellement présentes dans le boisement, nous faisons les préconisations suivantes :

- ✓ réaliser un complément d'inventaire au printemps 2018 afin de vérifier l'absence de reptiles ou d'autres espèces protégées dans le boisement (Hérisson d'Europe notamment),

En cas d'absence avérée d'espèce protégée dans le boisement, celui-ci pourra faire l'objet d'un défrichage sans dossier de dérogation pour la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées.

En cas de présence d'espèces protégées dans le boisement et d'impacts sur celui-ci, il sera nécessaire de prévoir les mesures d'évitement, de réduction, voire de compensations nécessaires, à savoir :

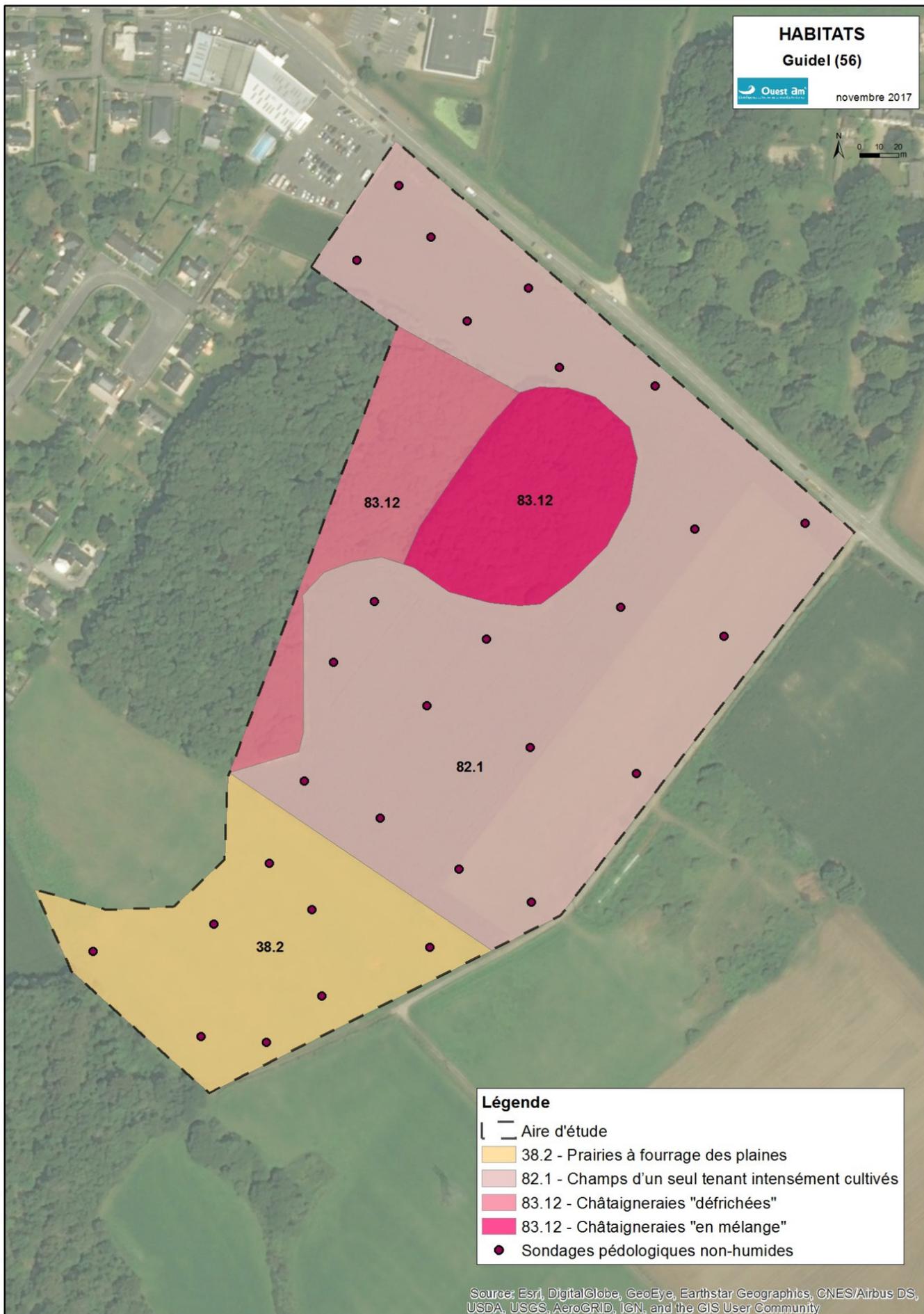
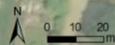
- ✓ évitement : préserver les habitats des espèces concernées (boisement),
- ✓ réduction : préserver une partie des habitats des espèces concernées (préférentiellement la partie du boisement directement concernée par les espèces),
- ✓ compensation : recréer les habitats des espèces concernées (replantation de haies et/ou de boisements de même nature).

Dans tous les cas, il sera nécessaire de réaliser les travaux en dehors de la période de nidification (avifaune) et d'envol des jeunes (avril à juillet) au niveau du boisement ou des lisières.

# HABITATS Guide1 (56)



novembre 2017



## Légende

- Aire d'étude
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.12 - Châtaigneraies "défrichées"
- 83.12 - Châtaigneraies "en mélange"
- Sondages pédologiques non-humides

Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community